

Le domaine de connaissance partagée du projet PRAISE

Parmi les innovations significatives du projet PRAISE on trouve la focalisation sur les études de cas dans la pratique professionnelle, la méthodologie de leur sélection et de leur conception, et, dans certains cas, la mise en place de lignes de conduite pour les analyser. L'utilisation de la méthodologie de l'étude de cas pour l'enseignement favorise le processus d'apprentissage visant à consolider des compétences professionnelles. La méthode du récit dans les cercles vertueux (CV) permet une approche nouvelle pour établir un lien entre la pratique professionnelle et la formation.

Il est évident que tout projet de recherche favorisant les innovations pédagogiques doit se concentrer sur un nombre limité de domaines. On ne peut concevoir une innovation méthodologique isolée de son contenu, il est donc vital de situer le processus de recherche dans quelques domaines bien spécifiques.

Les partenaires avaient initialement décidé de situer le projet dans le domaine du travail social/de l'éducation sociale. Plus tard, ils ont encore restreint le domaine, pour faciliter le processus d'échange : il fut décidé que les cas devraient être en rapport avec le sous domaine de l'enfance au sein du cadre du travail social et de l'éducation.

La négociation du domaine sur la base d'expériences compilées.

Dans sa première partie, le projet PRAISE s'orientait vers le domaine du travail social / de l'éducation sociale. Les partenaires étaient tous intéressés par la formation professionnelle. Dans certains cas, cet intérêt se tournait à la fois sur les domaines officiels (écoles maternelles et primaires, lycées, universités) et dans les domaines de travail et d'éducation sociaux. D'autres partenaires s'orientaient plus spécifiquement vers la formation de travailleurs sociaux et d'éducateurs, bien que, en vérité, dans la majorité des pays participants la frontière entre l'éducation officielle et non officielle a tendance à disparaître. De plus, l'action socio-éducative nous oblige à voir la réalité comme un phénomène complexe et à rechercher une vision globale et contextuelle dans laquelle il faut identifier les situations problématiques et les besoins de la société.

Il fut donc facile de définir le domaine du projet au sein du travail social et de l'éducation, même si lors des réunions internationales, les partenaires exprimaient des conceptions différentes sur ce domaine et sur les caractéristiques spécifiques de l'action sociale et socio-éducative. De même, les modèles de formation professionnelle dans l'intervention sociale et socio-éducative variaient d'un pays à l'autre.

Le premier accord obtenu était que le projet devait s'attacher à la constitution de *cercles vertueux* (CV) dans lesquels les professionnels et les enseignants

pourraient développer leur activité dans le domaine du travail ou de l'éducation sociale.

Ceci était le point de départ du projet, mais lors d'une réunion ultérieure, certains partenaires ont proposé que le domaine soit encore plus restreint. Après débats et discussions sur les expériences des différents partenaires, il parut évident que le domaine choisi était trop vaste pour un projet ayant comme objectif de rassembler les réalités variées des pays participants et d'introduire une nouvelle méthode de travail dans un domaine où les besoins des professionnels sont très divers (l'assistance sociale, l'enseignement aux adultes, la recherche d'emploi, les activités culturelles et sociales, les centres pour enfants, l'aide aux handicapés, etc.).

Etant donnée l'étendue du domaine, il était impossible de garantir un cadre commun qui encourage l'échange efficace des expériences et des réalités des différents pays. La présence évidente de difficultés terminologiques et conceptuelles freinait une compréhension mutuelle aisée, et il devenait ardu de parvenir à un consensus sur les objectifs et l'implémentation des tâches à accomplir par chaque partenaire.

En conséquence, il a été décidé de limiter le domaine et de se concentrer sur une série plus réduite de paramètres, commune à tous les partenaires. Pour ce faire, les cas sélectionnés pour l'analyse en ligne traitaient uniquement de l'enfance, c'est à dire, les 18 premières années de vie. L'accord sur ce sous domaine a rendu la réduction du champ d'activité possible ; néanmoins, même avec cette restriction, le projet a continué à traiter un domaine vaste, avec une gamme de situations suffisamment diverses.

Les séances ultérieures ont montré que cette réduction du champ d'action était plus que nécessaire, car les problèmes de terminologie et les points de vue quant à l'action sociale et socio-éducative continuaient à diverger, même si, à ce moment-là, l'étude se concentrait plus étroitement sur l'enfance. Ce domaine offrait plus de possibilités aux partenaires de se mettre d'accord sur les significations et leur a permis de se concentrer sur des questions plus spécifiques, dont : *jusqu'où les cas doivent-ils être considérés comme des exemples de bonnes pratiques ou comme événements importants à analyser, ou bien, ces cas doivent-ils répondre à un conflit précis, ou seuls les cas fermés peuvent être analysés ou bien cela est-il possible avec les cas ouverts et non résolus* ; en détaillant les caractéristiques de la composition et du travail dynamique des cercles vertueux.

Le travail social / l'éducation sociale

Comme il a été mentionné ci dessus, bien que les contextes des différents pays participants au projet ont leurs caractéristiques propres, il a été nécessaire d'établir des idées communes sur le domaine.

Le travail social est entendu comme une intervention sociale conçue pour changer des situations sociales, comblant les besoins de ceux qui ont besoin d'aide ou de ceux en situation précaire. Cette aide n'est pas nécessairement fournie par des travailleurs sociaux, mais peut être apportée par des personnes extérieures au travail social (Smale, Tuson et Statham, 2003: 19).

Le concept de travail social inclus dans le projet PRAISE avait un sens large et n'était pas restreint à un aspect professionnel spécifique. Un des avantages majeurs des CV était la grande diversité des professionnels ayant participé aux interventions sociales et socio-éducatives, échangeant leurs opinions et leurs points de vue dans la sélection et la conception d'études de cas. Naturellement, les professionnels ont apporté au projet leur propre expertise.

Le concept d'éducation sociale peut et doit être compris au sens large, et dans ce projet il n'était pas limité aux actions ou aux responsabilités d'un professionnel spécifique. En tout état de cause, le terme "éducation sociale" n'est pas facile à définir. Quel est l'objectif d'un processus pédagogique qui se décrit comme *social* ?

Pour partager un cadre commun, le domaine de l'éducation sociale au sens large, peut être conceptualisé comme un domaine qui se réfère (mais pas exclusivement) à des processus d'action pédagogique qui :

- a) contribuent au processus de socialisation d'un individu ;
- b) considèrent les problèmes et les besoins de chacun comme un élément essentiel dans les situations de conflit et de risque sociaux ;
- c) sont localisés en dehors du strict contexte de l'école ou de l'éducation officielle, bien que comme nous l'avons évoqué plus haut, il devient de plus en plus difficile de faire une distinction nette entre les types pédagogiques qui se développent avec une éducation officielle et non officielle.

Le champ d'action dans l'éducation sociale est très vaste (Parcerisa, 1999: 33-34) :

- Les activités sociales et culturelles en dehors de l'école et en complément des cours, incluant l'éducation environnementale ;
- l'éducation des adultes (élémentaire, professionnelle et en rapport avec le travail, etc.) ;
- l'éducation dans des secteurs aux problèmes spécifiques, dont la justice pénale, la justice juvénile, la marginalisation sociale et la prévention de la criminalité juvénile, l'éducation sanitaire, l'immigration et les minorités, les femmes, la vieillesse, et les services d'aide sociale primaires ;
- l'intervention informelle éducative, c'est à dire, les médias de masse, l'industrie des loisirs et de la culture, la ville.

Vu cette diversité, au sein et en dehors du champ de l'éducation, il a été difficile de trouver un accord sur le sens et les lignes directrices de l'action dans le projet PRAISE. En revanche, elle a facilité la compilation d'une base de données des études de cas qui reflétait les problèmes et les besoins de

divers types d'individus rencontrés dans les expériences des travailleurs sociaux.

Deux aspects dans la diversité des cas et des thèmes discutés se sont avérés bénéfiques pour les participants du projet PRAISE. Il y a d'abord les besoins présentés dans le contexte du cas, c'est à dire, la réalité selon laquelle chacun des partenaires opérait dans le domaine du travail social. Ensuite, il y a les avantages représentés par les études de cas dont la possibilité supplémentaire d'une utilisation plus diversifiée et, par conséquent, d'une meilleure réponse aux besoins éducatifs au sein du projet.

Indépendamment des besoins de chaque contexte, c'est à dire, de la réalité selon laquelle chaque partenaire opère dans le domaine du travail social du projet et au sein du projet lui-même, la variété des cas et des thèmes abordés représente un avantage évident puisqu'ils ouvrent la possibilité d'une utilisation plus diversifiée et donc d'une meilleure réponse aux besoins éducatifs dans le vaste domaine choisi pour le projet.

Le domaine de l'enfance

Pour les raisons exprimées ci dessus, il a été décidé de limiter l'étendue du projet et de nous concentrer sur l'enfance (0-18 ans). La nécessité d'établir ce sous domaine a déjà été expliquée, et est renforcée par la variété inhérente au domaine du travail social / éducation sociale cité dans le paragraphe qui précède. Alors que d'autres sous domaines tels que *la vieillesse* ou *la justice* auraient pu être choisis, le secteur de l'enfance était celui qui intéressait tous les partenaires du projet.

Pour définir le concept de l'enfance, il faut se référer à la Convention des Droits de l'Enfant [CDE] du 2 septembre 1990 (United Nations 1989), approuvée par l'ONU et ratifiée par une grande majorité des pays, qui déclare que les enfants sont mineurs en dessous de dix-huit ans et qu'ils ont des droits qui doivent être respectés.

L'intérêt que portait les partenaires à l'enfance reflète le fait que c'est dans ce secteur qu'ils accomplissent leur action éducative, et il témoigne aussi d'un accord général sur la pertinence de ce sous domaine et sur la nécessité, et l'obligation des états membres, déclarée dans le CDE, de garantir les droits des enfants pour qu'ils puissent développer au mieux leur potentiel. D'autres obligations incluent /impliquent que les enfants soient capables de s'occuper de leur santé, d'exprimer leurs opinions et de recevoir une information appropriée. De même, les enfants ont droit à un enregistrement officiel de leur naissance, à un nom et à une nationalité, et de bénéficier de la protection des gouvernements. Toutes les formes d'abus et d'exploitation sont expressément interdits.

Ces droits des mineurs ont un impact majeur sur l'action sociale et socio-éducative. C'est la tâche des éducateurs sociaux d'assurer que ces droits spécifiques, durement gagnés, soient protégés. Cette situation introduit un

élément spécifiquement important du travail social et éducatif avec les enfants, ce que témoignent de nombreux cas d'étude que le projet a développé dans la base de données.

Donc, bien que les cas présentaient une grande diversité en termes d'âge, de notion d'enfance, de situations, de problèmes et de besoins, et étant donné la spécificité du contexte social, culturel, économique et historique de chaque partenaire, la focalisation sur le domaine de l'enfance a permis aux partenaires de partager des éléments et des caractéristiques transversales de l'intervention, ce qui a grandement facilité la coopération.

Le projet en relation aux autres domaines

Dans les paragraphes précédents, les auteurs ont souligné la nécessité de situer le projet PRAISE dans un nombre de domaines restreint. Le processus suivi par les partenaires a été décrit et les décisions qui ont été prises en fonction du domaine et des sous domaines ont été explicitées.

Il est évident que le projet PRAISE aurait pu se focaliser sur d'autres domaines, et il est très probable que les conclusions auraient été aussi intéressantes. Les contributions pédagogiques, méthodologiques et technologiques auraient pu s'appliquer à d'autres types de professionnels et dans d'autres secteurs et d'autres disciplines.

Le projet PRAISE propose une méthode de formation professionnelle – ou pour de futurs professionnels, le cas échéant ; et même pour des bénévoles – basée sur la sélection et la conception de cas dans le cadre narratif d'expériences pratiques professionnelles accomplies par des enseignants (dans le cas présent) qui partagent leur expérience afin de construire ensemble le cadre de ce que nous appelons un cercle vertueux.

Bien sûr, on aurait pu proposer cette même procédure aux professionnels et formateurs d'autres disciplines. En ce sens, il serait intéressant de confronter le fonctionnement des CV à d'autres domaines compte tenu de l'expérience acquise du projet PRAISE, et de voir jusqu'où cette expérience pourrait être étendue, et quels ajustements seraient nécessaires pour aborder d'autres domaines.

Quoi qu'il en soit, l'expérience du projet a permis aux divers pays de l'UE de partager et d'établir une méthodologie conçue pour améliorer simultanément la formation et les différentes réalités, la conceptualisation et les terminologies dans le domaine du travail social / éducation sociale, et plus spécifiquement dans le sous domaine de l'enfance.